

Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 30 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente Août, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de José NUNES Maire.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Présents : 15
- Absent(es) ayant voté par procuration :
- Absent(es) / Excusé(es) :
- Secrétaire de séance : Laura GANSEMAN

1. Demande de report de la délibération du partage de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire demande l'acceptation du report de la délibération du partage de la taxe d'aménagement car la Communauté des Communes du Laurécois-Pays d'Agout doit le voter avant les communes.

2. Approbation du CR du 01 Juin 2022

*Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2022.
Le CR de la séance du 01 Juin est adopté.
Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.*

3. Ordre du Jour

- Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde
- Délibération pour la signature de l'avenant n°1 à la convention du service mutualisé de l'instruction du droit des sols
- Délibération tarifs cantine
- Décision modificative du compte budgétaire du RPI, passage du compte 6218 à 65548
- Délibération indemnités de fonction du maire et des adjoints
- Délibération sur le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie
- Transfert de l'assistance Berger Levraut à l'Association des Maires du Tarn
- Choix du mode de publication des actes
- Lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du service public d'assainissement non collectif
- Questions diverses

*

*

*

➤ Délibération n°1 : Mise à jour du Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe MAURIES, Adjoint au Maire, présentent le Plan Communal de Sauvegarde mise à jour à l'ensemble du Conseil municipal.

Ce document définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en cas d'évènement sur la commune. Il sera adressé à la Préfecture. Un arrêté d'approbation devra être pris par le Maire.

Le Conseil municipal, qui a été sollicité au cours de l'élaboration de la mise à jour du document, approuve à l'unanimité le plan communal de sauvegarde tel qu'il est présenté et finalisé et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Approuvé à l'Unanimité

➤ Délibération n°2 : Signature de l'avenant n°1 à la convention du service mutualisé de l'instruction du droit des sols

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que, suite au passage à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022, des modifications ont été apportées à la convention conclue entre la CCLPA et les Communes,

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols », comme joint en annexe.

Approuvé à l'Unanimité

➤ Délibération n°3 : Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 ont été transmis par la ville de Castres par arrêté en date du 21 Avril 2022. Les tarifs ont été revalorisés de 2.59% :

- repas adulte scolaire : 5.14 € HT soit **5.42 € TTC**
- repas primaire : 4.52 € HT soit **4.77 € TTC**
- repas maternel : 4.38 € HT soit **4.62 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de maintenir la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :

* **4.27 € pour le repas primaire**

* **4.12 € pour le repas maternel**

- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 5.42 €** (pas de participation communale).

➤ Délibération n°4 : Décision modificative du compte budgétaire du RPI

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6218 – Autres personnels extérieurs	38 000 €			
D 012– Charges de personnel	38 000.00 €			
D 65548 : Autres Contributions		38 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		38 000.00 €		

➤ Délibération n°5 : Maintien des indemnités du maire et des adjoints

Lors d'une conférence salariale du 28 juin dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé l'augmentation de 3.5% du point d'indice.

Ainsi, la revalorisation du point d'indice a des conséquences directes sur le montant des indemnités de fonction et sur celui de l'abattement fiscal des élus. L'indice 1027 est désormais fixé à 4 025.53 € depuis le 1^{er} juillet 2022, contre 3889.40 € auparavant.

Le maire propose de maintenir les indemnités perçues de manière suivante :

- L'indemnité de fonction du Maire à 25.15%
- L'indemnité du 1^{er} Adjoint : 6.75%
- L'indemnité du 2nd, 3^{ème}, 4^{ème} Adjoints : 5.80%

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

➤ Délibération n°6 : Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée de Mme Joan BOCHATON qui avait débuté le 1^{er} Juillet 2022, arrive à échéance le 31 Aout 2022.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de 3 mois en remplacement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Discussions en cours de séance

- Transfert de l'assistance Berger Levrault à l'Association des Maires du Tarn suite aux mécontentements, à la difficulté de joindre l'assistance BL et à leurs longueurs de délai d'intervention.
- Après argumentation la décision la publication des actes en papier n'a pas été adopté. Nous restons en dématérialisés. Pour : 11, Contre : 2 (Mauriès Christophe, Lafon Mathieu), Abstention : 2 (Nunes José, Amalric Julien).
- Une lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du service public d'assainissement non collectif a été fait.

➤ Questions diverses



